

Annexe web 3

Informations actualisées sur la COP29 (Bakou), la COP16 (Arabie Saoudite) et la COP16 (Colombie) de la CDB

1. Si les systèmes agroalimentaires sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la dégradation des terres, ils contribuent de manière importante à aggraver ces crises du fait de pratiques non durables qui persistent¹. Dans le même temps, ces systèmes détiennent les solutions aux principaux défis interdépendants auxquels les populations et la planète doivent faire face, notamment le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des terres, l'insécurité alimentaire et la pauvreté.
2. Les objectifs mondiaux relatifs à la biodiversité, au climat et à la neutralité en matière de dégradation des terres ne sauraient être atteints en l'absence de solutions issues des systèmes agroalimentaires. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies chargée de l'alimentation et de l'agriculture, la FAO joue un rôle fondamental dans les débats mondiaux menés au titre des trois conventions de Rio, qui visent à faire en sorte que les solutions du secteur agroalimentaire soient prises en compte dans la lutte contre le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des terres, tout en assurant la sécurité alimentaire et une bonne nutrition, à faciliter la pleine intégration de ces solutions dans les processus et stratégies de planification au niveau national et à soutenir leur mise en œuvre, leur développement et leur adoption par les petits exploitants agricoles et producteurs, le but étant de parvenir à une transformation durable et inclusive des systèmes agroalimentaires.
3. Depuis plusieurs années, la FAO suit une approche cohérente dans le cadre des conventions de Rio, qui consiste à promouvoir l'action par la transformation des systèmes agroalimentaires en contribuant aux négociations qui favorisent la conclusion d'accords ambitieux et la prise de décisions fortes par la Conférence des parties (COP), en aidant les présidences de la COP à donner une place centrale au rôle de l'alimentation et de l'agriculture et en encourageant l'établissement de partenariats multipartites et la participation des parties prenantes, notamment dans le cadre de journées spécialement consacrées à cette question.
4. La tenue successive de la 16^e session de la Conférence des parties (COP16) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la 29^e session de la Conférence des parties (COP29) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la 16^e session de la Conférence des parties (COP16) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification constitue un moment décisif pour la FAO, qui entend bien rehausser l'ambition mondiale et accélérer l'action autour de ces trois programmes relatifs à l'environnement.
5. La COP16 de la CDB est prévue du 21 octobre au 1^{er} novembre 2024 à Cali, la Colombie en assurant la présidence.
6. Suite à l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (ou «Cadre mondial de la biodiversité»), la FAO aide les gouvernements du monde entier à mieux prendre en compte l'alimentation et l'agriculture dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et facilite l'accès au financement pour garantir l'efficacité de leur mise en œuvre. Jusqu'à présent, l'Organisation a donc assisté plus de 40 pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux. Elle a également aidé 13 pays à formuler et à présenter des propositions au Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) au cours du deuxième cycle, et 10 pays au cours du troisième cycle, qui s'est achevé le 30 septembre 2024.

¹ FAO. 2023. *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2023 – Pour une transformation des systèmes agroalimentaires: connaître le coût véritable des aliments*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc7724fr>.

7. La FAO continue de mettre son expertise normative et technique au service de la réalisation du Cadre mondial de la biodiversité. À ce jour, le Centre de connaissances sur la biodiversité² regroupe plus de 370 directives en matière de politiques, outils, supports pédagogiques et autres ressources de la FAO, dont la contribution à un ou plusieurs objectifs du Cadre mondial a été démontrée. L'Organisation joue un rôle de taille dans l'élaboration et la mise en œuvre du cadre de suivi relatif au Cadre mondial. Pour plus de 20 indicateurs, la FAO est l'organisme responsable ou dirige le processus d'élaboration. Les données produites par l'Organisation servent aussi à alimenter un grand nombre d'autres indicateurs relatifs au Cadre mondial.

8. La FAO a contribué aux négociations, notamment en offrant une assistance technique et en dispensant une formation aux délégations, ainsi qu'en participant aux processus intersessions, et a produit plusieurs documents³, y compris des projets de décision, qui seront examinés par la Conférence des parties à la CDB, à sa 16^e session.

9. La FAO travaille en étroite collaboration avec la présidence colombienne de la COP16 de la CDB pour structurer l'initiative de cette dernière, intitulée «Coalition mondiale pour la paix avec la nature: un appel à la vie», dont la perspective est celle de la sécurité alimentaire. Par ailleurs, la FAO a organisé, conjointement avec le secrétariat de la CDB et la présidence de la COP, la Journée de l'alimentation qui se tiendra le 28 octobre 2024 dans le pavillon consacré au Cadre mondial de la biodiversité, mais aussi la Journée de la restauration prévue pour le 30 octobre 2024, en collaboration avec le secrétariat de la CDB, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres partenaires. Lors du débat de haut niveau de la COP16, la FAO devrait s'associer au secrétariat de la CDB et à la présidence de la COP afin d'organiser un déjeuner ministériel, qui sera l'occasion de lancer une initiative de soutien aux stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité visant à appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour intégrer la biodiversité dans les systèmes agroalimentaires et remplir leurs engagements en la matière dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux.

10. La COP29 de la CCNUCC devrait se tenir du 11 au 22 novembre 2024 à Bakou, l'Azerbaïdjan en assurant la présidence.

11. Dans le cadre du Programme de Charm el-Cheikh d'appui au secteur agroalimentaire, la FAO contribue à la consultation régionale et au renforcement des capacités des négociateurs dans toutes les régions et travaillera aux côtés du secrétariat de la CCNUCC pour promouvoir la mise en œuvre de la feuille de route⁴ adoptée à la 60^e session des organes subsidiaires de la CCNUCC dans le cadre de l'Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire⁵.

12. La FAO s'est mobilisée pour aider les pays à élaborer, mettre en œuvre, établir des rapports et actualiser leurs engagements nationaux⁶, en particulier les contributions déterminées au niveau national (CDN), les plans nationaux d'adaptation (PNA), les stratégies de développement à faibles émissions et les rapports biennaux sur la transparence, notamment par l'intermédiaire du Programme d'appui à l'intensification de l'ambition climatique pour l'utilisation des terres et l'agriculture à travers les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation (SCALA+)⁷, codirigé par la FAO et le Programme des Nations Unies pour le développement

² <https://www.fao.org/biodiversity/knowledge-hub/fr>.

³ Se reporter principalement aux documents suivants: CBD/COP/16/2/Rev.1; CBD/COP/16/INF/3; CBD/COP/16/INF/4; CBD/COP/16/INF/5; CBD/COP/16/11; CBD/COP/16/INF/7; CBD/COP/16/INF/15; CBD/COP/16/INF/12; CBD/COP/16/INF/13; CBD/COP/16/INF/14; CBD/COP/16/INF/20.

⁴ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sb2024_LOF.pdf.

⁵ <https://www.fao.org/climate-change/action-areas/climate-negotiations/sharm-el-sheikh-joint-work/en>.

⁶ Vous trouverez de plus amples informations sur la manière dont la FAO soutient les pays en développement en ce qui concerne leurs CDN, à l'adresse suivante: <https://openknowledge.fao.org/items/44675b9f-f196-4a84-9b41-06dbc8f8d3de> (en anglais).

⁷ <https://www.fao.org/in-action/scala/en>.

(PNUD), et a contribué à la mise au point d'une analyse mondiale des systèmes agroalimentaires dans les CDN⁸, lancée à l'occasion de la COP29.

13. La FAO travaille avec la présidence azerbaïdjanaise de la COP29 de la CCNUCC à l'élaboration de l'initiative climatique Bakou Harmoniya pour les agriculteurs, qui constitue une plateforme de collaboration utile aux coalitions, initiatives, partenariats et réseaux liés aux systèmes agroalimentaires et contribue à mieux définir le paysage du financement de l'action climatique⁹. Dans le même esprit, la FAO suit avec intérêt deux autres initiatives et déclarations de la présidence de la COP29¹⁰, l'une sur l'eau en faveur de l'action climatique et l'autre sur la réduction du méthane provenant des déchets organiques.

14. La FAO a renforcé sa collaboration avec le secrétariat et les organes constitués de la CCNUCC, notamment son Comité exécutif de la technologie, puisqu'ils ont conjointement élaboré une publication sur les technologies liées au climat, présentée officiellement lors de la COP29. Par ailleurs, l'Organisation accueillera l'édition 2025 du Forum du Comité permanent du financement, dont le thème sera «Accélérer l'action climatique et la résilience grâce au financement de systèmes alimentaires et d'une agriculture durables» et qui aura lieu en septembre 2025.

15. La 16^e session de Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (COP16) devrait se tenir du 2 au 13 décembre 2024, à Riyad, l'Arabie saoudite en assurant la présidence.

16. La FAO soutient les initiatives de la présidence de la COP16 qui sont axées sur la restauration des terres agricoles dégradées et sur l'alerte rapide en cas de tempête de sable ou de poussière.

17. L'Organisation prête également appui au secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification et à la présidence de la COP16, puisqu'elle est coresponsable de la Journée des systèmes agroalimentaires (5 décembre 2024) et de la Journée de la gouvernance (6 décembre 2024), et contribue aux journées thématiques, qui porteront sur la sécheresse (Journée de la résilience et Journée du financement), l'intégration de la dimension de genre et l'inclusion sociale (Journée des peuples), et les tempêtes de sable et de poussière, ainsi qu'à la Journée de la science et à la Journée des sols.

18. Afin d'aider ses membres à s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification, la FAO participe activement au renforcement des pratiques de restauration et de gestion durable des terres, notamment dans le cadre d'initiatives nombreuses comme l'initiative Grande muraille verte du Sahara et du Sahel et l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique, ainsi que la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

19. Dans la perspective du prochain cycle d'établissement de rapports (5^e version du système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre), la FAO, en collaboration avec le secrétariat du FEM, aidera un premier groupe constitué de 20 pays à établir des rapports sur la neutralité en matière de dégradation des terres, en s'appuyant sur une approche participative, multipartite et intersectorielle et en se fondant sur les données nationales pertinentes. Dans le même temps, l'Organisation prête son concours aux pays afin qu'ils mettent en œuvre leurs plans nationaux de lutte contre la sécheresse, par l'intermédiaire de deux projets d'activités d'appui du FEM, exécutés conjointement par la FAO et le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. La FAO met par ailleurs en œuvre le programme d'impact relatif aux paysages durables des zones arides, financé au titre du septième cycle de reconstitution des ressources du FEM (FEM-7).

⁸ Crumpler, K., Angioni, C., Proserpi, P., Roffredi, L., Salvatore, M., Tanganelli, E., Umulisa, V., Wybieralska, A., Dahlet, G., Wolf, J., et Bernoux, M. 2024. *Agri-food systems in Nationally Determined Contributions: Global Analysis*. FAO. Rome (Italie).

⁹ L'initiative Harmoniya contribue au partenariat Alimentation et agriculture au service d'une transformation durable, qui a été lancé par la présidence égyptienne de la COP27 et dont le secrétariat est hébergé par la FAO.

¹⁰ <https://cop29.az/en/pages/cop29-presidency-action-agenda-letter> (en anglais).

20. Depuis 2022, le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification et la FAO mettent en œuvre une initiative conjointe visant à aider les membres à intégrer la question des régimes fonciers¹¹ dans leurs programmes de restauration des terres. À ce jour, 32 pays ont demandé une assistance et cinq ont bénéficié d'un soutien concret pendant la période 2023-2024 (Kazakhstan, Kenya, Mexique, Sénégal et Sri Lanka). Les premiers résultats de l'initiative conjointe devraient être présentés lors de la 16^e session de la Conférence des parties à la Convention sur la lutte contre la désertification, à l'occasion de la Journée de la gouvernance.

21. La FAO a mis au point toute une série d'outils et de produits de la connaissance visant à promouvoir la neutralité en matière de dégradation des terres, notamment un outil de planification intégrée de l'utilisation des terres, des plans d'action en matière de lutte contre la sécheresse et de résilience et des feuilles de route relatives aux ressources en eau, et a récemment mis à jour ses Directives pour la planification intégrée de l'aménagement des ressources en terres¹². L'Organisation a contribué au cycle relatif à l'interface entre la science et les politiques (2022-2024) en produisant deux rapports: a) un rapport sur les systèmes d'utilisation durable des terres et leur capacité à lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, tout en contribuant à la réalisation des divers objectifs et cibles des Nations Unies, eu égard aux conditions environnementales, économiques et socioculturelles; et b) un rapport sur les évolutions historiques aux niveaux régional et mondial qui sont liées à l'aridité et les projections futures qui pourraient contribuer à l'expansion des zones arides et à l'accroissement du nombre de personnes touchées, ainsi que sur les approches en matière d'adaptation qui permettraient de réduire les risques pour l'environnement, les systèmes sociaux et les systèmes économiques. Enfin, la FAO a prêté appui au groupe de travail de la Convention sur la lutte contre la désertification chargé des questions de genre, comme en témoigne la publication, le 15 octobre 2024, d'un rapport de recherche conjointement élaboré par la FAO et le secrétariat de la Convention, qui porte sur les moyens mis en œuvre par les femmes pour renforcer la résilience face à la sécheresse.

¹¹ Conformément à la décision prise lors de la COP15: https://www.unccd.int/sites/default/files/2022-10/27_cop15.pdf (en anglais).

¹² <https://www.fao.org/land-water/land/land-governance/land-resources-planning-toolbox/category/details/en/c/1047631/> (en anglais).